



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 2 octobre 2017, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, au Club-Nautique, 1466, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Monsieur René-Jean Pagé, maire
Monsieur Mario Émond, conseiller
Madame Hélène D. Michaud, conseillère
Monsieur André Métivier, conseiller
Monsieur François Garon, maire suppléant

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 10 personnes.

1. OUVERTURE

Monsieur René-Jean Pagé, maire, remercie les personnes présentes et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur René-Jean Pagé, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

-
1. **Ouverture**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2017**
 5. **Correspondance : Voir liste**
 6. **Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 30 septembre 2017
 - 6.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / septembre 2017
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - octobre 2017 »
 7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 État des résultats au 30 septembre 2017
 - 7.2 Liste des permis émis pour le mois de septembre 2017
 - 7.3 Procès-verbal du CCU / rencontre du 8 août 2017
 8. **Avis de motion**
 9. **Règlements**
 - 9.1 Second projet de Règlement no 346-17 visant à définir les normes concernant les bâtiments secondaires et modifiant le Règlement de zonage no 314-14
 10. **Résolutions**
 - 10.1 Demande faite dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
 - 10.2 Achat de deux (2) lumières encastrées – entrée de l'hôtel de ville
 - 10.3 Subvention additionnelle à l'ANLS
 - 10.4 Groupe Roger Faguy inc. / entretien préventif de la génératrice
 11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
 12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
 13. **Deuxième période de questions**
 14. **Clôture de la séance**
 15. **Levée de l'assemblée**
-

AJOUT

17-10-201

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER l'ordre du jour avec la modification suivante :

AJOUT

7.3 Procès-verbal du CCU / rencontre du 8 août 2017

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE 18 SEPTEMBRE 2017**

Séance ordinaire du 18 septembre 2017

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2017 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-10-202

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2017.

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire dépose la correspondance reçue au 2 octobre 2017.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2017**

La secrétaire fait la lecture du rapport financier au 30 septembre 2017.

II EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-10-203

QUE ledit rapport financier au 30 septembre 2017 soit adopté.

6.2 **APPROBATION DES BORDEREAUX DE DÉPENSES ET SALAIRE / SEPTEMBRE 2017**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaire pour la période de septembre 2017, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

Les bordereaux de dépenses et salaire pour la période de septembre 2017 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant **47 449.00 \$** sont annexés au présent procès-verbal.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRE / SEPTEMBRE 2017	
DÉPENSES	45 478.38 \$
SALAIRE DU CONSEIL	1 970.62 \$
TOTAL	47 449.00 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

17-10-204

QUE les Bordereaux de dépenses et salaire pour le mois de SEPTEMBRE 2017 soient adoptés tels que présentés.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER / OCTOBRE 2017

La secrétaire fait la lecture des comptes à payer pour le mois d'octobre 2017.

17-10-205

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer du mois d'octobre 2017 / liste en annexe soient approuvés tels que présentés et que la secrétaire-trésorière procède au paiement des dépenses y figurant pour un total 2 506.18 \$.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 État des résultats au 30 septembre 2017

La secrétaire dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 30 septembre 2017.

7.2 Liste des permis émis pour le mois de septembre 2017

La secrétaire-trésorière, dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le bilan des permis émis pour le mois de septembre 2017.

		année 2017
Janvier		0 \$
Février		290 000 \$
Mars		5 000 \$
Avril		186 800 \$
Mai		22 150 \$
Juin		57 725 \$
Juillet		84 800 \$
Août		481 000 \$
Septembre		56 000 \$
	TOTAL	1 181 475 \$

8. AVIS DE MOTION

9. RÈGLEMENTS

9.1 Second projet de Règlement no 346-17 visant à définir les normes concernant les bâtiments secondaires et modifiant le Règlement de zonage no 314-14

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent est une municipalité régie par *la Loi des cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) permet à la municipalité de déterminer les usages permis dans certaines zones ;

ATTENDU QU'à cette fin, il y a lieu d'amender en conséquence le Règlement de zonage numéro 314-14;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance ordinaire du 21 août 2017;

ATTENDU QU'une consultation publique a eu lieu le 18 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller

Le vote est demandé par la conseillère madame Hélène D. Michaud

	<i>pour</i>	<i>contre</i>
Monsieur René-Jean Pagé, maire	X	
Madame Hélène D. Michaud, conseillère		X
Monsieur Mario Émond, conseiller	X	
Monsieur André Métivier, conseiller	X	
Monsieur François Garon, conseiller	X	

17-10-206

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

QUE le présent règlement portant le numéro 346-17 soit adopté

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Demande faite dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

ATTENDU QUE ces demandes de permis ont été analysées le 27 septembre 2017 par le Comité consultatif d'urbanisme, lesquelles apparaissent au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter les permis tels que présentés;

170, Vieux-Chemin Rénovation bâtiment principal

CONSEIL 17-10-207
CCU-17-09-052
Permis 2017-103

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

1410, Club-Nautique Rénovation bâtiment principal

CONSEIL 17-10-208
CCU-17-09-053
Permis 2017-106

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

1888, Tour-du-Lac Nord Rénovation bâtiment principal
Rénovation d'un bâtiment secondaire

CONSEIL 17-10-209
CCU-17-09-054
Permis 2017-101

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

2416, Baie-de-l'Île Rénovation bâtiment principal

CONSEIL 17-10-210
CCU-17-09-055
Permis 2017-097

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

2428, Baie-de-l'Île

Changement de quai

CONSEIL 17-10-211
CCU-17-09-056
Permis 2017-102

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

140, Vieux-Chemin

Rénovation bâtiment principal

CONSEIL 17-10-212
CCU-17-09-057
Permis 2017-107

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

10.2 Achat de deux (2) lumières encastrées – entrée de l'hôtel de ville

17-10-213

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent procède à l'acquisition de deux luminaires encastrés de marque GSLED-WT35-MBD-120/227V-HAB BEGHELLI auprès de la firme *Lumina Design* au coût de 2 950 \$ plus les taxes applicables;

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire IMMOBILISATIONS – HDV 376-1001.

10.3 Subvention additionnelle à l'ANLS

17-10-214

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise le versement d'une aide financière additionnelle au montant de 650 \$ pour l'Association nautique du lac Sergent afin de défrayer une partie de leur cotisations d'assurances responsabilité.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 271-1970 – Loisirs – Subvention Association nautique.

10.4 Groupe Roger Faguy inc. / entretien préventif de la génératrice

17-10-215

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Métivier, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil octroi le contrat d'entretien préventif de la génératrice pour l'année 2018 à la firme *Groupe Roger Faguy inc.* pour un montant de 339 \$ plus les taxes applicables. Ce contrat inclut l'inspection annuelle et l'ensemble de matériel, de même que les frais de déplacement et les tests avec transfert.

LES soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 213-0510 HDV entretien et réparation.

11. **SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES**

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR**

Plusieurs membres du Conseil de la Ville prennent la parole et font le bilan de leur mandat des quatre dernières années. Les membres du Conseil ont également souligné l'excellent travail et le professionnalisme du personnel de la ville.

13. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Q. (M Paul Isabelle). Est-ce que la Ville va se doter d'une politique ou d'un protocole d'inspection des fosses dans un avenir approché ? La Ville va-t-elle engager des experts pour étudier à nouveau les tests de caractérisation qui sont déposés avec les demandes de permis d'installation sanitaire auprès du service d'urbanisme ?

Q. (M. François Banville) Il transmet ses remerciements au Conseil pour leurs réalisations des dernières années. Il remercie également les employés municipaux.

Q. (M. Denis Goulet) Il s'informe auprès du conseiller André Métivier, concernant le dossier du chemin de la Pointe.

14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20H52.

17-10-216

Certificats de crédits

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

RENÉ-JEAN PAGÉ
MAIRE

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière